



## Élection scolaire le 20 décembre 2020 Avis public de révision de la liste électorale et de Vote par correspondance

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux électeurs de la commission scolaire que :

1. La liste électorale de tout le territoire de la CSLBP est en révision et peut être consultée au bureau de la présidente d'élection. Pour vérifier si vous êtes inscrit, consultez le site internet : <https://boardsite.lbpsb.qc.ca/school-board-election#List>.
2. Pour être inscrite sur la liste électorale, toute personne doit, au jour du scrutin (20 décembre 2020) :
  - Avoir 18 ans accomplis; être de citoyenneté canadienne; être domiciliée sur le territoire de la commission scolaire; être domiciliée au Québec depuis au moins six (6) mois;
  - Ne pas être sous curatelle; ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire; **et** :
  - Avoir un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire anglophone qui dessert son domicile **ou** être inscrite sur la liste électorale de la CSLBP en complétant le formulaire d'avis de choix ou le formulaire d'inscription disponibles à : <https://boardsite.lbpsb.qc.ca/school-board-election#General> et le retourner à : [consultations@lbpsb.qc.ca](mailto:consultations@lbpsb.qc.ca) avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020, ou en se présentant aux dates et heures indiquées ci-dessous :

**Bureau d'élection – Commission de révision** (demandes d'inscription, de radiation et de correction)

**150 Seignior, Pointe-Claire, Qc, H9R 4R5, 514-780-VOTE (8683), [r.murphy@lbpsb.qc.ca](mailto:r.murphy@lbpsb.qc.ca)**

- **Dimanche, le 29 novembre 2020 : 10 :00 – 15 :00**
- **Mardi, le 1<sup>er</sup> décembre 2020 : 13 :00 – 22 :00**

3. Lors d'une demande d'inscription devant la commission de révision, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.

### **MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 ET VOTE PAR CORRESPONDANCE**

4. En vertu de l'arrêté ministériel 2020-091, aucun bureau de vote itinérant ne sera tenu. Les personnes domiciliées dans un CHSLD ou une résidence privée pour aînés identifiée au registre établi sous la *Loi de la santé et des services sociaux* peuvent faire une demande écrite de modification à la liste électorale en la transmettant à la présidente d'élection, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Ces formulaires sont disponibles sur le site internet à : <https://boardsite.lbpsb.qc.ca/school-board-election#General>. Pour vérifier si une résidence privée pour aînés est listée dans le registre, veuillez consulter le <http://k10.pub.msss.rtss.qc.ca/K10accueil.asp>.
5. En vertu l'arrêté ministériel 2020-091, les personnes considérées en isolement sont les suivantes :  
Les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours; les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie; les personnes présentant des symptômes de COVID-19; les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours; les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.
6. Une demande d'inscription pour les catégories de personnes nommées ci-dessus doit soumise à la Présidente d'élection et être accompagnée des documents suivants :  
Une attestation d'un membre du personnel du CHSLD ou de la résidence, confirmant l'identité et le lieu de résidence de la personne dont l'inscription est demandée; **ou** une copie de deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
7. Ces personnes peuvent également présenter une demande verbale ou écrite de vote par correspondance à la présidente d'élection avant le 10 décembre 2020 ou en s'inscrivant à : <https://boardsite.lbpsb.qc.ca/school->

[board-election#List](#). Instructions: inscrire votre code postal, numéro civique, vérifiez si vous êtes inscrit en fournissant votre date de naissance, appuyez sur le bouton M'inscrire et sur le bouton Confirmer.

8. Les instructions et enveloppes pour les personnes éligibles au vote par correspondance qui l'auront demandé seront postées à compter du 4 décembre 2020. **Les bulletins de vote remplis doivent être reçus avant le 18 décembre 2020 à 16h30.**

Rosemary Murphy, Présidente d'élection